

cinq agneaux d'un an. Ce fut là l'offrande d'Ahira fils d'Enan.

84 Voilà donc tout ce qui fut offert par les princes d'Israël à la dédicace de l'autel au jour qu'il fut consacré : douze plats d'argent, douze vases d'argent, et douze petits vases d'or ;

85 chaque plat d'argent pesant cent trente sicles, et chaque vase soixante et dix ; en sorte que tous les vases d'argent pesaient ensemble deux mille quatre cent sicles, au poids du sanctuaire :

86 douze petits vases d'or pleins d'encens, dont chacun pesait dix sicles au poids du sanctuaire, et qui faisaient tous ensemble cent vingt sicles d'or :

87 douze bœufs du troupeau pour l'holocauste, douze béliers, douze agneaux d'un an, avec leurs oblations de liqueurs, et douze boucs pour le péché ;

88 et pour les hosties des pacifiques, vingt-quatre bœufs, soixante béliers, soixante boucs, soixante agneaux d'un an. Ce sont là les offrandes qui furent faites à la dédicace de l'autel, lorsqu'il fut oint et sacré.

89 Et quand Moïse entra dans le tabernacle de l'alliance pour consulter l'oracle, il entendait la voix de celui qui lui parlait du propitiatoire, qui était au-dessus de l'arche du témoignage entre les deux chérubins, d'où il parlait à Moïse.

#### CHAPITRE VIII.

*Place du chandelier. Consécration des lévites.*

1 Le Seigneur parla à Moïse, et lui dit :

2 Parlez à Aaron, et dites-lui : Lorsque vous aurez placé les sept lampes, *prenez garde* que le chandelier soit dressé du côté du midi. Donnez donc ordre que les lampes posées du côté opposé au septentrion regardent en face la table des pains exposés devant le Seigneur, parce qu'elles doivent toujours jeter leur lumière vers cette partie qui est vis-à-vis du chandelier.

3 Aaron exécuta ce qui lui avait été dit, et il mit les lampes sur le chandelier, selon que le Seigneur l'avait ordonné à Moïse.

4 Or ce chandelier était fait de cette sorte : il était tout d'or battu au marteau, tant la tige du milieu que les branches qui en naissent des deux côtés ; et Moïse l'avait fait selon le modèle que le Seigneur lui avait fait voir.

5 Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :

6 Prenez les lévites du milieu des enfans d'Israël, et purifiez-les.

7 avec ces cérémonies. Vous répandrez sur eux de l'eau d'expiation, et ils raseront tout le poil de leur corps. Et après qu'ils auront lavé leurs vêtements, et qu'ils se seront purifiés,

8 ils prendront un bœuf du troupeau, avec l'offrande de farine mêlée d'huile, qui doit l'accompagner. Vous prendrez aussi un autre bœuf du troupeau pour le péché,

9 et vous ferez approcher les lévites devant le tabernacle de l'alliance, après que vous aurez fait assembler tous les enfans d'Israël.

10 Lorsque les lévites seront devant le Seigneur, les enfans d'Israël mettront leurs mains sur eux,

11 et Aaron offrira les lévites comme un présent que les enfans d'Israël font au Seigneur, afin qu'ils servent dans les fonctions du culte du Seigneur.

12 Les lévites mettront aussi leurs mains sur la tête des deux bœufs, dont vous sacrifierez l'un pour le péché, et vous offrirez l'autre au Seigneur en holocauste, afin d'obtenir par vos prières que Dieu leur soit favorable.

13 Vous présenterez ensuite les lévites devant Aaron et ses fils, et vous les consacrez après les avoir offerts au Seigneur.

14 Vous les séparerez du milieu des enfans d'Israël, afin qu'ils soient à moi :

15 et après cela ils entreront dans le tabernacle de l'alliance pour me servir. Voilà la manière dont vous les purifierez, et dont vous les consacrez en les offrant au Seigneur ; parce qu'ils m'ont été donnés par les enfans d'Israël.

16 Je les ai reçus en la place de tous les premiers-nés d'Israël, qui sortent les premiers du sein de la mère.

17 Car tous les premiers-nés des enfans d'Israël, tant des hommes que des bêtes, sont à moi. Je me les suis consacrés au jour que je frappai dans l'Egypte tous les premiers-nés ;

18 et maintenant j'ai pris les lévites pour tous les premiers-nés des enfans d'Israël,

19 et j'en ai fait un don à Aaron et à ses fils, après les avoir tirés du milieu du peuple, afin qu'ils me servent dans le tabernacle de l'alliance en la place des enfans d'Israël, et qu'ils soient pour eux, de peur que le peuple ne soit frappé de quelque plaie, s'il ose s'approcher du sanctuaire.

20 Moïse et Aaron et toute l'assemblée des enfans d'Israël firent donc touchant les lévites ce que le Seigneur avait ordonné à Moïse.

21 Ils furent purifiés, et ils lavèrent leurs vêtements, et Aaron les présenta en offrande devant le Seigneur, et pria pour eux,

22 afin qu'ayant été purifiés, ils entrassent dans le tabernacle de l'alliance, pour y faire leurs fonctions devant Aaron et ses fils. Tout ce que le Seigneur avait ordonné à Moïse touchant les lévites fut exécuté.

23 Le Seigneur parla de nouveau à Moïse, et lui dit :

24 Voici la loi pour les lévites : Depuis vingt-cinq ans et au-dessus ils entreront dans le tabernacle de l'alliance, pour s'occuper à leur ministère :

25 et lorsqu'ils auront cinquante ans accomplis, ils ne serviront plus ;

26 ils aideront seulement leurs frères dans le tabernacle de l'alliance, pour garder ce qui leur a été confié ; mais ils ne feront plus leurs actions ordinaires. C'est ainsi que vous réglerez les lévites touchant les fonctions de leurs charges.

#### CHAPITRE IX.

*Seconde pâque. Lois touchant ceux qui n'ont pas eu faire la pâque. Colonne de nuée et de feu.*

1 La seconde année après la sortie du peuple hors de l'Égypte, et au premier mois, le Seigneur parla à Moïse dans le désert de Sinai, et lui dit :

2 Que les enfans d'Israël fassent la pâque au temps prescrit,

3 c'est-à-dire, le quatorzième jour de ce mois sur le soir, selon toutes les cérémonies et les ordonnances qui leur ont été marquées.

4 Moïse ordonna donc aux enfans d'Israël de faire la pâque ;

5 et ils la firent au temps qui avait été prescrit, le quatorzième jour du mois au soir, près de la montagne de Sinai. Les enfans d'Israël firent toutes choses selon que le Seigneur l'avait ordonné à Moïse.

6 Or il arriva que quelques-uns qui étaient devenus impurs pour avoir approché d'un corps mort, et qui ne pouvaient pour cette raison faire la pâque en ce jour-là, vinrent trouver Moïse et Aaron,

7 et leur dirent : Nous sommes devenus impurs, parce que nous avons approché d'un corps mort : pourquoi serous-nous privés pour cela d'offrir en son temps l'oblation au Seigneur, comme tout le reste des enfans d'Israël ?

8 Moïse leur répondit : Attendez que je consulte le Seigneur, pour savoir ce qu'il ordonnera de vous.

9 Le Seigneur parla ensuite à Moïse, et lui dit :

10 Dites aux enfans d'Israël : Si un homme de votre peuple est devenu impur pour avoir approché d'un corps mort, ou s'il est en voyage bien loin, qu'il fasse la pâque au second mois

11 au second mois, le quatorzième jour du mois sur le soir : il mangera la pâque avec des pains sans levain et des laitues sauvages.

12 Il n'en laissera rien jusqu'au matin, il n'en rompra point les os, et il observera toutes les cérémonies de la pâque.

13 Mais si quelqu'un étant pur, et n'étant point en voyage, ne fait point néanmoins la pâque, il sera exterminé du milieu de son peuple, parce qu'il n'a pas offert en son temps le sacrifice au Seigneur : il portera lui-même la peine de son péché.

14 S'il se trouve parmi vous des étrangers et des gens venus d'ailleurs, ils feront aussi la pâque en l'honneur du Seigneur, selon toutes ses cérémonies et ses ordonnances. Le même précepte sera gardé parmi vous, tant par ceux de dehors que par ceux du pays.

15 Le jour donc que le tabernacle fut dressé, il fut couvert d'une nuée. Mais depuis le soir jusqu'au matin on vit paraître comme un feu sur la tente.

16 Et ceci continua toujours. Une nuée couvrait le tabernacle pendant le jour ; et pendant la nuit c'était comme une espèce de feu qui le couvrait.

17 Lorsque la nuée qui couvrait le tabernacle se retirait de dessus et s'avantait, les enfans d'Israël partaient : et lorsque la nuée s'arrêtait, ils campaient en ce même lieu.

18 Ils partaient au commandement du Seigneur, et à son commandement ils dressaient le tabernacle. Pendant tous les jours que la nuée s'arrêtait sur le tabernacle, ils demeuraient au même lieu :

19 si elle s'y arrêtait long-temps, les enfans d'Israël veillaient dans l'attente des ordres du Seigneur, et ils ne partaient point

20 pendant tous les jours que la nuée demeurait sur le tabernacle. Ils dressaient leurs tentes au commandement du Seigneur, et à son commandement ils les détentaient.

21 Si la nuée étant demeurée sur le tabernacle depuis le soir jusqu'au matin, le quittait au point du jour, ils partaient aussitôt : et si elle se retirait après un jour et une nuit, ils détendaient aussitôt leurs pavillons.

22 Si elle demeurait sur le tabernacle pendant deux jours ou un mois, ou encore plus long-temps, les enfans d'Israël demeureraient aussi au même lieu, et n'en partaient point : mais aussitôt que la nuée se retirait, ils décampaient.

23 Ils dressaient leurs tentes au commandement du Seigneur, et ils partaient à son commandement, demeurant ainsi toujours dans l'attente des ordres du Seigneur, selon qu'il l'avait prescrit par le ministère de Moïse.

#### CHAPITRE X.

*Règles touchant le son des trompettes. Départ de Sinai. Moïse retient Hobab.*

1 Le Seigneur parla encore à Moïse, et lui dit :